



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-79697>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-79697**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CD des A-M - Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction d'un collège 700 et d'un gymnase en rive gauche de la plaine du Var à Nice

Description : Concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction d'un collège 700 et d'un gymnase en rive gauche de la plaine du Var à Nice

Identifiant de la procédure : 077f5b89-2b96-4911-ba2d-4a03d78c5aae

Identifiant interne : 2025M0234

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre passé en application des articles R2162-15 et suivants et L2125-1-2°, du code de la commande publique, concernant la mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du futur collège de Nice St Isidore. La mission confiée au maître d'oeuvre comprend une tranche ferme et deux tranches optionnelles. La tranche ferme comprend une mission de base sans EXE avec VISA et les missions complémentaires suivantes : Quantitatif estimatif stade PRO (DQE), Etudes de synthèse en mode BIM (SYN BIM), Signalétique (SIGNA), Simulation thermique et énergétique dynamique (STD/ SED). La tranche optionnelle 1 comprend la mission CSSI pour le suivi des travaux jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement. La tranche optionnelle 2 comprend la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC).

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71336000 Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les groupements non lauréats ayant remis un dossier complet conformément au règlement du concours, percevront une indemnité de 100 000 euros HT chacun. L'indemnité de l'attributaire du marché constituera une avance sur ses honoraires.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Faillite : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Corruption : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Concordat : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Participation à une organisation criminelle : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Fraude : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Insolvabilité : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Biens administrés par un liquidateur : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Coupable d'une faute professionnelle grave : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Paiement des cotisations de sécurité sociale : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

État de cessation d'activités : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Paiement d'impôts et taxes : vSe référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes : Se référer aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande publique et au Règlement du concours

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction d'un collège 700 et d'un gymnase en rive gauche de la plaine du Var à Nice

Description : Concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction d'un collège 700 et d'un gymnase en rive gauche de la plaine du Var à Nice

Identifiant interne : Lot unique

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71336000 Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière sans minimum exigé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacité technique et professionnelle

Description : Le groupement sera composé de spécialistes capables, ensemble, de maîtriser la totalité des compétences concernées par la spécificité du projet ; il devra détenir a minima les compétences suivantes : architecture, structure, structure bois, fluides, acoustique, économie de la construction, compétence en matière de performance environnementale et énergétique, VRD, OPC, CSSI, BIM management (OPQIBI 1922), restauration collective (OPQIBI 1512), Paysagiste.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 5

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Qualité

Description : Critères objectifs de limitation du nombre de candidats admis à concourir : - qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate - qualité des références fournies..

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Les critères d'évaluation des projets sont définis et hiérarchisés comme suit : 1. Qualité de la réponse au programme : insertion dans le site, qualité du parti architectural, qualité environnementale, qualité d'usage et de fonctionnement, qualité et faisabilité techniques, conformité aux règles d'urbanisme, prise en compte de l'exploitation/maintenance dans une approche de la construction durable, conformité au programme des surfaces. 2. Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (et coûts ultérieurs d'exploitation et de maintenance), cohérence du prix des travaux avec les prestations proposées.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches-securises.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches-securises.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 29/09/2025 à 15:30

Informations relatives aux délais de recours : Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat. Référé pré contractuel : possible jusqu'à la signature du marché. Référé contractuel : en application de l'art R 551-7 du code de justice administrative. Recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE (TA)

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE (TA)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CD des A-M - Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CD des A-M - Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE (TA)

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CD des A-M - Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine

Organisation qui traite les offres : CD des A-M - Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CD des A-M - Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine

Numéro d'enregistrement : 22060001900016

Adresse postale : Département des Alpes-Maritimes - Centre administratif départemental (CADAM)

Ville : NICE CEDEX 3

Code postal : 06201

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : mbaba@departement06.fr

Téléphone : +33 497186000

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://marches-securises.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0003

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE (TA)

Numéro d'enregistrement : 17060005000026

Adresse postale : 18 avenue des Fleurs CS 61039

Ville : NICE CEDEX 1

Code postal : 06050

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Point de contact : Tribunal administratif de Nice

Adresse électronique : greffe.ta-nice@juradm.fr

Téléphone : +33 489978600

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 5eae301a-7587-466e-bf25-d14e428bcbd5 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 11/07/2025 à 15:08

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/07/2025